

La redistribution des fréquences TV pourrait rapporter jusqu'à 3 milliards d'euros

A l'heure où « les caisses sont vides » et où les déficits se creusent, la prochaine réattribution des fréquences libérées par l'arrêt de la télévision analogique devrait constituer une manne financière pour le gouvernement.

Rappelons qu'en 2011, la télévision analogique devra passer au numérique, ce qui libérera des fréquences hertziennes, c'est le fameux dividende numérique.

Selon *les Echos*, le président de la République devrait annoncer ce mois-ci la mise en vente dès 2009 **d'une partie du spectre** qui sera libéré dans trois ans. Globalement, un récent rapport publié par Bercy estime qu'« une attribution à titre onéreux de fréquences par l'État » pourrait rapporter « une recette substantielle, de l'ordre de 1,4 milliard d'euros (...) », explique *le quotidien*. Une seconde étude réalisée par l'American Chamber of Commerce in France va plus loin et évalue la valeur marchande de ces fréquences à 3 milliards d'euros. Le prix final des fréquences dépendra néanmoins du nombre de prétendants et des obligations liées aux licences accordées.

Il faut dire que ces fréquences représentent de l'or en barre pour les acteurs de l'audiovisuel et des télécoms. Pour ces derniers le constat est clair : les fréquences actuelles (900 Mhz à 2,5 Ghz) ne permettent pas de déployer partout le haut débit mobile (3G et HSDPA).

En juillet dernier, la commission parlementaire du dividende numérique a rendu public son rapport remis au Premier ministre, relatif à l'adoption du schéma national de réutilisation des fréquences libérées. Sept recommandations ont été émises. Résultat des courses ?

Le secteur audiovisuel obtient une large part du gâteau. La commission recommande en effet la réservation de l'ensemble des ressources hertziennes nécessaires, soit la majorité du dividende numérique, pour l'enrichissement de l'offre des services audiovisuels numériques.

Objectif : donner au secteur les moyens de son développement (dimension économique et culturelle) : développement de la HD et de la couverture numérique à 95%, lancement de la TV mobile personnelle (DVB-H) et la numérisation des chaînes locales.

Du côté des télécoms, la commission recommande l'attribution de l'intégralité de la sous-bande 790-862 Mhz, soit 9 canaux, aux communications électroniques. Les opérateurs vont donc pouvoir plancher concrètement sur le WiMax mobile ou encore le LTE, les deux candidats à la 4G. Pour autant, les premières réactions semblent mitigées, certains acteurs considèrent que le résultat est encore insuffisant pour une couverture complète du territoire.